

ASSEMBLÉE NATIONALE

26 avril 2024

**SOUVERAINETÉ EN MATIÈRE AGRICOLE ET LE RENOUVELLEMENT DES
GÉNÉRATIONS EN AGRICULTURE - (N° 2436)**

Rejeté

AMENDEMENT

N ° CE2292

présenté par
Mme Thomin

ARTICLE 9

Après l'alinéa 4, insérer l'alinéa suivant :

« Il comprendra un module d'analyse de la performance de l'exploitation qui a vocation à analyser les productions et leurs débouchés, les capacités de diversification de l'exploitation, ainsi que son environnement fiscal et social. »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à ajouter au diagnostic modulaire un module d'analyse de la performance de l'exploitation agricole.

Il a pour vocation d'analyser les productions et leurs débouchés, les capacités de diversification de l'exploitation, ainsi que son environnement fiscal et social. Il permet au repreneur d'avoir une meilleure anticipation du potentiel de son projet d'activité.

Cet amendement est travaillé en lien avec les Jeunes Agriculteurs du Finistère.